

Portant modification de la composition du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40,

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé,

ARRÊTE

Article 1 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois. La désignation des membres en cours de mandat est faite pour la durée restant à venir

Article 2 : Le Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain est composé de 34 membres au moins et de 50 membres au plus répartis en cinq collèges.

Collège 1 / Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

1. Représentants des personnes morales gestionnaires des établissements de santé :

- **Mme. Frédérique LABRO-GOUBY, Directrice du CH de Bourg-en-Bresse, FHF, titulaire**
- M. Lilian BROSE, directeur adjoint, CH de Bourg-en-Bresse, FHF, suppléant
- **M. Claude MARECHAL, Directeur de l'Hôpital de Pont-de-Veyle, FHF, titulaire**
- M. Georges NAVARRO, Directeur du CH de Meximieux, FHF, suppléant
- **Mme Karine GIROUDON, Directrice de l'Hôpital Privé d'Ambérieu, FHP, titulaire**
- M. Alain SCHNEIDER, Directeur sanitaire de l'ORSAC, FEHAP, suppléant

2. Représentants des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

- **Dr Ali ESKANDANIAN, Président de CME du CH de Bourg-en-Bresse, FHF, titulaire**
- Dr Didier PEILLON, Président CME du CH de Trévoux, FHF, suppléant
- **Dr Bénédicte MERLAUD-PRAT, Présidente de CME du CH public d'Hauteville-Lompnes, FHF, titulaire**
- Dr Laure MENECHIER, Présidente de CME du CH de Pont-de-Vaux, FHF, suppléante

- **A désigner, FEHAP, titulaire**
- A désigner, FHP, suppléant

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- **M. Marc DUPONT, Président de l'UNA de l'Ain, titulaire**
 - Mme Moufida HERZI, Déléguée départementale de l'Ain du SYNERPA, suppléante
 - **M. Aurélien CHABERT, Directeur du CH du Haut Bugy à Oyonnax, FHF, titulaire**
 - M. Alain CHARDIGNY, Vice-Président de l'Institution Joséphine Guillon, URIOPSS, suppléant
 - **Mme Christine GALLE, Directrice du Pôle Adultes de l'APF 01, titulaire**
 - M. Jean-Luc DHEDIN, Directeur de LADAPT Ain, FEHAP, suppléant
 - **M. Jean-Pascal BEAUCHER, Vice-Président de l'UDAPEI de l'Ain, titulaire**
 - M. Franck DELALE, Trésorier de l'ADAPEI 01, NEXEM, suppléant
 - **M. Philippe ROCHE, Administrateur et Vice-Président des PEP 01, titulaire**
 - M. Gilbert GUY, Directeur de l'ITEP l'Arc-en-Ciel – ORSAC, URIOPSS, suppléant
- c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- **M. André NEVEU, Président de l'Association d'action et de réflexion gérontologique de l'Ain (ADAG), titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Gilles BOLLARD, Président de la Banque Alimentaire de l'Ain, titulaire**
- M. Jacques AUBRY, Président de la Croix Rouge de l'Ain, suppléant

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

1. Médecins

- **Dr Pascale FOUQUE, Radiologue, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Philippe FOUILLET, Gastro-entérologue, URPS Médecins, suppléant
- **Dr Cécile-Luce LECOLLIER, Médecin Généraliste, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Françoise GUILLEMOT, Médecin Généraliste, URPS Médecins, suppléante
- **Dr Yves MINO-VERCELLIS, Radiologue, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Brice DURAFFOURG, Médecin Généraliste, URPS Médecins, suppléant

2. Représentants des autres professionnels de santé libéraux

- **M. Philippe THEURIAU, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, titulaire**
- M. Jean-Rémi RADEMAKERS, URPS Pharmaciens, suppléant
- **Mme Agnès LAURENCON, URPS Orthophonistes, titulaire**
- Mme Stéphanie DURNERIN, URPS Infirmiers, suppléante
- **M. Henri ALEXANDRE, URPS Biologistes, titulaire**
- M. Hervé PROTAT, URPS Podologues, suppléant

e) Représentant des internes en médecine

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
 - des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
 - des communautés psychiatriques de territoire
- **M. Achour BRIKH, Responsable des Centres de santé de l'Ain, MFRS, titulaire**
 - A désigner, suppléant
 - **M. Olivier BELEY, Facilitateur FemasAURA, titulaire**
 - M. Pierre DE HAAS, Directeur Opérations FemasAURA, suppléant
 - **Mme Sonia CORTEL, Responsable du Réseau de santé Souti'ain, titulaire**
 - Dr Pierre ROMAIN, Référent médical du Réseau de santé Souti'ain, suppléant
 - **Dr Céline LE BIHAN, Cabinet médical de NORELAN, titulaire**
 - A désigner, suppléant
 - **A désigner, titulaire**
 - A désigner, suppléant

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **Dr Amélie FEYEU, Médecin coordonnateur de l'HAD de Bourg-en-Bresse, titulaire**
- Dr Damien BOUHOUR, Médecin de l'HAD de Bourg-en-Bresse, suppléant

h) Représentant de l'Ordre des médecins

- **Dr Robert LACOMBE, Président du Conseil Départemental de l'Ain de l'Ordre des Médecins, titulaire**
- Dr Jacques BARADEL, Trésorier du Conseil Départemental de l'Ain de l'Ordre des Médecins, suppléant

Collège 2 / Représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L 1114-1 du code de la santé publique

- **M. Michel BOST, Membre du Conseil d'Administration de l'UFC Que Choisir de l'Ain, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Mme Isabelle FERNANDEZ, Vice-Présidente de l'UNAFAM 01, titulaire**
- Mme Jeanne BLANCHARD, Membre bénévole de l'UNAFAM 01, suppléante
- **A désigner, Association PHENIX, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Dr Jean BRUHIÈRE, Président de la Ligue contre le Cancer de l'Ain, titulaire**
- M. Michel BLUM, Vice-Président de l'UFAL de l'Ain, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- M. Pascal COUTAREL, Membre de la FNAIR 01, suppléant
- **M. Bernard JOBAZE, Membre du Conseil d'Administration de l'UDAF 01, titulaire**
- M. Georges MOREL, Président de l'Association Française des Diabétiques de l'Ain, suppléant

b) Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- **Mme Michèle PILON, Représentante de l'UDAF, titulaire**
- M. ROSENBERG, Retraités CFDT, suppléant
- **M. Christian MUGNIER, Président de Génération mouvements, titulaire**
- Mme Anne-Mary DOST, Représentante France Alzheimer Ain, suppléante
- **M. Jean-René MARCHALOT, Président de l'APAJH 01, titulaire**
- Mme Marie-France COSTAGLIOLA, Présidente de l'ADAPEI de l'Ain, suppléante

- **M. Jean-Jacques TABARY, Président de "vivre en ville", titulaire**
- M. Jean-Louis PARIS, Représentant APF, suppléant

Collège 3 / Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

- a) Conseiller Régional
 - **A désigner, titulaire**
 - A désigner, suppléant
- b) Représentant du Conseil Départemental
 - **Mme Muriel LUGA-GIRAUD, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Ain et déléguée à l'action sociale, titulaire**
 - M. Jean-Yves FLOCHON, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Ain et délégué à l'aménagement, les aides aux communes, l'Habitat, la ruralité et l'agriculture, suppléant
- c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile
 - **Dr Catherine HAMEL, Médecin Responsable du domaine PMI du département de l'Ain, titulaire**
 - Dr Sylvie JACQUET-FRANCILLON, Médecin, Directrice du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) de Bourg-en-Bresse et Coordinatrice des CPEF du Département de l'Ain, suppléante
- d) Représentants des communautés de communes
 - **A désigner, titulaire**
 - A désigner, suppléant
 - **A désigner, titulaire**
 - A désigner, suppléant
- e) Représentants des communes
 - **M. Yves-Augustin CHAPPELON, Maire de Cormoranche/Saône, titulaire**
 - Mme Mireille CHARMONT MUNET, Maire d'Artemare, suppléante
 - **M. Jean-François DEBAT, Maire de Bourg-en-Bresse, titulaire**
 - Mme Valérie GUYON, Maire de Saint Nizier le Bouchoux, suppléante

Collège 4 / Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

- a) Représentant de l'Etat
 - **M. Laurent WILLEMANN, Directeur Départemental de l'Ain de la Cohésion Sociale, titulaire**
 - M. Jean-François FOUGNET, Directeur Départemental Adjoint de l'Ain de la Cohésion Sociale, suppléant
- b) Représentants des organismes de sécurité sociale
 - **M. Olivier DE SEYSSEL, Président de la MSA Ain Rhône, titulaire**
 - Mme Joëlle MORANDAT, Vice-Présidente de la MSA Ain Rhône et Présidente du Comité Départemental de l'Ain, suppléante
 - **Mr Gilles VERNE, Président de la CPAM de l'Ain, titulaire**
 - Mme Claude FOULON, Administratrice du RSI Région Rhône, suppléante

Collège 5 / Personnalités qualifiées

- M. Christian CHARCHAUDE, Vice-Président de la Mutualité Française Ain SSAM, Fédération Nationale de la Mutualité Française
- A désigner

Article 3 : La composition du collège 2b des "Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées" sera revue au fur et à mesure des mouvements des membres du collège concerné du fait de l'installation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Article 4 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, situé au Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03.

Article 5 : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 4 juillet 2019

Par délégation,
Le Directeur général adjoint

Serge MORAIS